



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises

Question écrite n° 11173

Texte de la question

M Jean-Pierre Lapaire appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, charge du commerce et de l'artisanat, sur l'enjeu essentiel que representent les groupements d'entreprises pour l'avenir de l'artisan. En effet, ils sont un outil indispensable pour permettre aux entreprises du secteur de se positionner sur leur marche et d'aborder, a l'horizon 1989, le grand marche unique europeen. La necessite du groupement est particulierement sensible pour certaines branches d'activites telles, notamment, le batiment et le secteur de l'automobile. Par ailleurs, certaines formes d'association sont susceptibles de favoriser la reprise des entreprises artisanales. En consequence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour faciliter et susciter le groupement des entreprises artisanales.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere du commerce et de l'artisanat est tout a fait conscient de l'enjeu que representent les groupements d'entreprises dans l'artisanat. Il en existe plus de 1 500 a ce jour. Aussi, en 1989, le ministere du commerce et de l'artisanat continuera-t-il a promouvoir le developpement du mouvement cooperatif artisanal et le renforcement des cooperatives et groupements d'artisans, par un soutien aux organismes federateurs (la Federation nationale des cooperatives et groupements d'artisans, FNCGA, les federations regionales et les unions nationales sectorielles) et une action de sensibilisation et de formation aux pratiques cooperatives. Par ailleurs, la politique en faveur des cooperatives et groupements d'artisans reste une priorite dans les contrats de plan Etat-regions. Les aides directes aux cooperatives artisanales concernent aussi bien les phases de demarrage que les phases ulterieures de developpement ; il s'agit d'accompagner un mouvement d'integration par les cooperatives de fonctions elaborees comme la commercialisation, la production et l'exportation, alors qu'elles s'etaient jusqu'alors contentees d'une simple mise en commun de moyens administratifs.

Données clés

Auteur : [M. Lapaire Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11173

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : commerce et artisanat

Ministère attributaire : commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 1989, page 1431